

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil des maires de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle de conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **16 décembre 2015 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Jean-Pierre Vallée	préfet
Pierre Levasseur	représentant de la Ville Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
Claude Bahl	maire de Lefebvre
Michel Bourgeois	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Marcel Bergeron	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Félicien Cardin	maire de Saint-Bonaventure
Daniel Lafond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Marie-Andrée Auger	mairesse de Saint-Edmond-de-Grantham
André Deslauriers	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Mario Van Doorn	maire de Saint-Germain-de-Grantham
Claude Lapolice	représentant de Saint-Guillaume
Suzanne Pinard Lebeau	mairesse de Saint-Lucien
Robert Boucher	maire de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Vallée, préfet.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Chantal Verville, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue et présences**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal du conseil du 25 novembre 2015**
- 4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 3 novembre 2015**
- 5. MRC de Drummond, jour après jour...**
- 6. Finances**
 - A) Comptes à payer – dépôt
 - B) Factures cours d'eau
 - B.1) Société Sylvicole Arthabaska-Drummond inc.
 - B.1.1) Branche # 21, cours d'eau Boisvert (Gc-209) / Drummondville
 - C) SDED / 2^e versement FDT 2015
- 7. Administration**
 - A) Règlements de répartition des sommes à percevoir par les municipalités en 2016 / Avis de motion
- 8. Évaluation**
 - A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

- A) Rapport du comité d'aménagement (CAM)
- B) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)
 - B.1) Demande d'appui à une demande d'exclusion à la CPTAQ / St-Lucien / Vert Médical
- C) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme
 - C.1) Drummondville
 - C.1.1) Règlement no 4681-1
Agrandir l'affectation agroforestière
 - C.1.2) Règlement no 4682-1
Créer la zone rurale R-9309
 - C.1.3) PPCMOI 3180-A, chemin Tourville
Autoriser les usages «services de recherche, de développement et d'essais» et «industrie d'instruments aratoires» et réduire la largeur minimale d'un terrain
 - C.2) Saint-Cyrille-de-Wendover
 - C.2.1) Règlement no 413-2
Modifier les annexes E et F

10. Gestion des cours d'eau**11. Matières résiduelles****12. Sécurité publique****13. Développements économique, social et culturel**

- A) Dossiers économiques
 - A.1) Politique d'investissement / Adoption
- B) Fonds de la ruralité
 - B.1) Politique de développement / Adoption
- C) Dossiers culturels
 - C.1) Rapport du comité culturel
 - C.2) Protocoles d'entente / Renouvellement
 - C.2.1) Coop de Solidarité artistique de la MRC de Drummond
 - C.2.2) Musée populaire de la photographie
 - C.2.3) Société d'histoire Drummond
- D) SHQ / Programme Réno Région (PRR)
 - D.1) Modification de l'entente / Autorisation de signature
 - D.2) Établissement de la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible

14. Rapports de comités autres et représentations

- A) Rapport du COGESAF
- B) Autres

15. Correspondance

- A) Demande d'appui
- B) Information générale

16. Divers**17. Période de questions****18. Levée de la séance****1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**MRC/11213/12/15**

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Félicien Cardin
Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉ**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
25 NOVEMBRE 2015****MRC11215/12/15**

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau
Appuyé par Jean Parenteau
Et résolu

Que le conseil adopte et signe tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 25 novembre 2015.

ADOPTÉ**4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 3 NOVEMBRE 2015**

La secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 3 novembre 2015 tel qu'adopté par ce dernier.

5. MRC DRUMMOND, JOUR APRÈS JOUR...

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil, en date du 15 décembre 2015, est déposée pour information.

6. FINANCES**A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT**

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la secrétaire-trésorière dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2015. Il n'y a pas de question.

Décembre 2015

Factures incompressibles acquittées	1 588 821,08 \$
Factures approuvées	32 879,40 \$
Rémunérations	8 897,28 \$
Allocations de dépenses	4 448,64 \$
Remboursement des dépenses	27,90 \$

B) FACTURES COURS D'EAU**B.1) Société Sylvicole Arthabaska-Drummond inc.****Cours d'eau Boisvert, branche # 21 (Gc-209) Drummondville****mrc11216/12/15**

ATTENDU QUE Société Sylvicole Arthabaska-Drummond inc. a déposé, le 4 décembre dernier au bureau de la MRC de Drummond, sa facture relative à des travaux dans la branche # 21 du cours d'eau Boisvert, dans la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés par la résolution #mrc10408/13 du conseil de la MRC de Drummond et approuvés par le responsable de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Mario Van Doorn
Appuyé par Carole Côté
Et résolu

D'autoriser le paiement et le versement d'une somme de 1 373,09 \$ plus taxes, pour des travaux réalisés dans la branche # 21 du cours d'eau Boisvert de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C) SDED

2^e versement FDT

mrc11217/12/15

ATTENDU la signature de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU la réception, au bureau de la MRC, d'une partie de la contribution gouvernementale correspondant à 30 p. cent de l'enveloppe, soit 279 386 \$, tel que prévu à l'article 2a de l'Entente relative au fonds de développement des Territoires;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, de l'Entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de Développement économique de Drummondville et a autorisé le préfet suppléant à la signature de ladite entente;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 14 octobre 2015, des priorités d'interventions 2015-2016 demandées dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires, en transmettra un exemplaire au Ministère des Affaires municipales et Occupations du territoire et les affichera sur le site web de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu conséquemment de procéder au deuxième versement, correspondant à 30 p. cent de la somme due pour 2015-2016 à la Société de Développement économique de Drummondville, tel que le précise le document intitulé « Priorités d'interventions 2015-2016 »;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

De transmettre à la SDED la somme de 69 235 \$, ce qui constitue le deuxième versement pour la période 2015-2016.

ADOPTÉ

7. ADMINISTRATION

A) RÉGLEMENTS DE RÉPARTITION DES SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2016

Partie I – Administration générale – MRC-775

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par **Daniel Lafond** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités et la bâtisse prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-775 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie I – Administration générale / FQM et congrès – MRC-776

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par **Marie-Andrée Auger** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'adhésion à la FQM et le congrès de la FQM prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-775 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie II – Programme Rénovation – MRC-777

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par **Robert Boucher** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC 777 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie III – SDED– MRC-778

AVIS DE MOTION et DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE est par les présentes donné par **Marcel Bergeron** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le soutien financier de la SDED et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de

règlement MRC-778 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie IV – Subventions MRC – MRC-779

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Carole Côté** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant des contributions diverses prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-779 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie V – Matières dangereuses – MRC-780

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Michel Noël** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à un service associé à la gestion des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-780 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie VI – Écocentre – MRC-781

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Benoit Bourque** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-781 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie VII – Enfouissement – Recyclage – MRC-782

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **André Deslauriers** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et le recyclage des matières résiduelles prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-782 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie VIII – Cours d'eau – MRC-783

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Robert Boucher** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-783 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie IX – Évaluation foncière – MRC-784

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Michel Bourgeois** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-784 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie X – Subventions CM – MRC-785

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Thérèse Francoeur** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-785 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Partie XI – Inspection bâtiments – MRC-786

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Michel Noël** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour adoption, un Règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en environnement, bâtiments et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2016. Copie du projet de règlement MRC-786 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} décembre est déposé tel que présenté par M. Marc Lagueur à l'atelier de travail précédant la rencontre. Des questions ont été répondues à ce moment.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

Prenant la parole, M. Michel Noël dépose et présente les sujets abordés lors de la rencontre du 25 novembre dernier du comité d'aménagement (CAM).

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), informe les membres du conseil des sujets abordés lors de la rencontre du 8 décembre dernier de son comité, à savoir:

Tous les projets suivants étaient conformes aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| - Règlement 690-15 | L'Avenir (2 ^e projet); |
| - Règlement 367 | Lefebvre; |
| - Règlement 417-2015 | Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse; |
| - Règlement 4681 | Drummondville; |
| - Règlement 4682 | Drummondville ; |
| - PPCMOI (3180-A, chemin Tourville); | Drummondville |
| - Règlement 2015-062 | Saint-Lucien. |

B.1) Demande d'appui à une demande d'exclusion à la CPTAQ – Saint-Lucien – Vert Médical

Mrc11218/12/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Lucien requiert l'appui de la MRC de Drummond dans un dossier d'une demande d'exclusion à être soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à exclure le lot 25-1, sur une superficie d'environ 31 969 m² à Saint-Lucien pour un usage industriel de transformation du chanvre par Vert Médical;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif agricole (CCA) le 8 décembre 2015 sur cet objet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

D'informer la municipalité de Saint-Lucien que la MRC de Drummond appuie la demande d'exclusion à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec, laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures du règlement de contrôle intérimaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

C) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Drummondville

C.1.1) Règlement no 4681-1

mrc11219/12/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4681-1 amendant son plan d'urbanisme no 4299;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet d'agrandir l'affectation agroforestière à même une partie de l'affectation récréative de manière à y inclure des terrains formés des lots 3 921 637, 3 921 638 et 3 921 639 situés en bordure du 7^e rang à proximité de la route 139;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 8 décembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4681-1 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au plan d'urbanisme no 4681-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 4682-1

mrc11220/12/15

ATTENDU QUE la ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement no 4682-1 amendant son règlement de zonage no 4300;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de créer la zone rurale R-9309 à même une partie de la zone communautaire P-9301 de manière à y inclure des terrains formés des lots 3 921 634, 3 921 637, 3 921 638 et 3 921 639 situés en bordure du 7^e rang à proximité de la route 139 et d'autoriser à l'intérieur de cette nouvelle zone les classes d'usages H-1, A-1 et A-3;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 8 décembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 4682-1 modifiant le règlement de zonage de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au plan d'urbanisme no 4682-1 à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.1.3) PPCMOI 3180-A, chemin Tourville

mrc11221/12/15

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution no 1633/12/15 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 3180-A, chemin Tourville;

ATTENDU QUE ce PPCMOI a pour objet d'autoriser les usages « services de recherche, de développement et d'essais » et « industrie d'instruments aratoires » et réduire la largeur minimale d'un terrain au 3180-A du chemin Tourville;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont recommandé unanimement, le 8 décembre 2015, d'approuver ledit règlement;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution 1633/12/15 adoptant un PPCMOI pour le 3180-A, chemin Tourville de la ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution 1633/12/15 (3180-A, chemin Tourville) à la ville de Drummondville.

ADOPTÉ

C.2) Saint-Cyrille-de-Wendover

C.2.1) Règlement no 413-2

mrc11222/12/15

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a transmis pour approbation son règlement no 413-2 amendant son règlement sur les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales no 413;

ATTENDU QUE cet amendement a pour objet de modifier les annexes E et F du règlement # 413 relatif aux ententes à conclure avec les promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU les explications de la coordonnatrice à l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

D'approuver, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 413-2 modifiant le règlement sur les ententes de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, celui-ci étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

De transmettre la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 413-2 à la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point n'est discuté.

11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC11223/12/15

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que la MRC a obtenu le renouvellement de certification niveau 3 de **ICI On recycle**. Puis,

ATTENDU QUE les membres du conseil tiennent à souligner l'excellence du travail de Mme Anick Verville, dont les encouragements auprès de ses collègues et la coordination d'actions de sensibilisation ont permis à la MRC de Drummond d'obtenir un taux de récupération des matières produites de 98,41%;

ATTENDU QUE, grâce à cette mobilisation de l'équipe pour la réduction des déchets produits ainsi que des individus et organismes qui côtoient les locaux du 436 Lindsay, la MRC de Drummond présente l'image positive, auprès de la population, d'une organisation responsable;

ATTENDU la proposition des membres du conseil de souligner le succès d'une telle initiative;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Monsieur Michel Noël

Et résolu à l'unanimité

De féliciter Madame Anick Verville, chargée de projets en gestion des matières résiduelles à la MRC de Drummond, afin de souligner l'excellence de son travail dans le dossier de gestion des matières résiduelles et plus particulièrement pour l'obtention du renouvellement de la certification niveau 3 de **ICI On recycle**.

ADOPTÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est discuté.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) DOSSIERS ÉCONOMIQUES

A.1) Politique d'investissement – Adoption

mrc11224/12/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires, avec le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, le 14 juillet 2015;

ATTENDU QUE selon le point 10 de l'entente du Fonds de développement des territoires, la MRC doit adopter une politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, en fonction des rôles et responsabilités citées dans l'entente;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'adoption de ces deux politiques, le 14 octobre dernier (résolution mrc11149/10/15) ;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à certaines politiques intégrées dans la politique de soutien aux entreprises, soit la politique FLI et celle du FLS, devenues maintenant une seule politique d'investissement commune ;

ATTENDU QUE la MRC doit déposer ces deux politiques au Ministre et les intégrer à son site web;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

De procéder à l'adoption de la politique d'investissement commune FLI/FLS adoptée par la Société de développement économique de Drummondville (SDED) le 8 décembre 2015 et que celle-ci fasse partie intégrante de la politique de soutien aux entreprises adoptée par la MRC de Drummond le 14 octobre 2015, cette dernière étant nécessaire dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉ

B) FONDS DE LA RURALITÉ

B.1) Politique de développement – Adoption

mrc11225/12/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est gestionnaire du Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 28 septembre 2015 afin de revoir la politique de développement du Fonds de la ruralité ;

ATTENDU QUE de légères modifications ont été apportées à l'ancienne politique, qu'un projet de politique amendée a été transmis aux membres du conseil avec la convocation de la présente séance et que les membres du comité de la ruralité en font la recommandation au conseil;

ATTENDU QUE le prochain appel de projets dans le cadre du Fonds de la ruralité sera lancé le 17 décembre 2015, la date butoir pour soumettre des projets étant le 29 avril 2016 ;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'adopter la nouvelle version de la politique de développement du Fonds de la ruralité.

ADOPTÉ

C) DOSSIERS CULTURELS

C.1) Rapport du comité culturel

Monsieur Robert Boucher présente et dépose le rapport de la rencontre du 1^{er} décembre dernier. Il n'y a pas de question.

C.2) Protocoles d'entente – Renouvellement

C.2.1) Coop de Solidarité artistique de la MRC de Drummond

mrc11226/12/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle ;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnait et supporte financièrement la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond, pour que ledit organisme puisse entre autres opérer un lieu de diffusion au centre-ville et développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des artistes des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2016;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

De renouveler le protocole d'entente lequel fait partie intégrante de la présente résolution pour l'année 2016 avec la Coop de solidarité artistique de la MRC de Drummond et à cet effet d'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

C.2.2) Musée populaire de la photographie

mrc11227/12/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son troisième plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnait et supporte financièrement le Musée populaire de la photographie, pour que ledit organisme puisse s'acquitter de son mandat et de sa mission prévus dans son plan de développement stratégique, notamment en ce qui a trait aux normes muséales et au développement de sa clientèle;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2016;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

De renouveler le protocole d'entente lequel fait partie intégrante de la présente résolution pour l'année 2016 avec le Musée populaire de la photographie conditionnellement au respect des engagements du Musée tel que libellé à l'article 3.2 et à cet effet autorise et mandate le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

C.2.3) Société d'histoire Drummond

mrc11228/12/15

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 10 décembre 2014 à l'adoption de sa politique culturelle révisée;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a procédé le 2 octobre 2013 à l'adoption de son second plan d'action triennal 2014–2016 en ce qui a trait à la susdite politique culturelle;

ATTENDU QUE ledit plan d'action prévoit que la MRC de Drummond reconnait et supporte financièrement la Société d'histoire de Drummond, pour que ledit organisme puisse développer un ensemble de produits et de services, accessibles à l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE tel partenariat se doit d'être consigné à l'intérieur d'une entente spécifique;

ATTENDU QUE telle entente se doit d'être renouvelée pour l'année 2016;

Il est proposé par André Deslauriers
Appuyé par Michel Bourgeois
Et résolu

De renouveler le protocole d'entente lequel fait partie intégrante de la présente résolution pour l'année 2016 avec la Société d'histoire de Drummond et à cet effet d'autoriser et mandater le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution, incluant le protocole d'entente rédigé à cet effet.

ADOPTÉ

D) SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

D.1) Modification de l'entente – Autorisation de signature

mrc11229/12/15

ATTENDU QUE par sa résolution mrc7714/06, la MRC de Drummond autorisait la signature de l'entente de gestion avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant la livraison des programmes de rénovations;

ATTENDU QUE la SHQ lance un nouveau programme intitulé Rénorégion, que cette modification entraîne des changements à l'entente signée entre les parties en 2006 et qu'il y a donc lieu d'autoriser la signature d'un document entérinant les nouveaux changements;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau
Appuyé par Claude Bahl
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et le préfet à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la prise d'effet, entre la MRC et la Société d'Habitation du Québec (SHQ), des changements apportés à l'entente de 2006 concernant les programmes de rénovation.

ADOPTÉ

D.2) Établissement de la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible

mrc11230/12/15

ATTENDU l'information transmise par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) concernant la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au nouveau programme de rénovation Rénorégion (PRR);

ATTENDU QUE la MRC de Drummond peut fixer le plafond de la valeur uniformisée pour l'admissibilité d'un bâtiment unifamilial à un montant n'excédant pas 100 000 \$;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau
Appuyé par Mario Van Doorn
Et résolu

De fixer à 100 000 \$ la valeur uniformisée d'un bâtiment unifamilial occupé par le propriétaire (excluant le terrain), pour être admissible au programme de rénovation Rénorégion (PRR).

ADOPTÉ

14. RAPPORTS DE COMITÉS AUTRES ET REPRÉSENTATIONS

A) RAPPORT COGESAF

M. Pierre Levasseur présente le rapport de la rencontre COGESAF du 24 novembre dernier. Il n'y a pas de questions.

B) AUTRES

Aucun autre rapport de comité n'est déposé.

15. CORRESPONDANCE

A) DEMANDES D'APPUI

Il n'y a aucune demande ce mois-ci.

B) INFORMATION GÉNÉRALE

Les membres ont reçu la liste de correspondance du mois de décembre et sont invités à contacter la MRC pour recevoir copie des documents d'intérêt.

16. DIVERS

Aucun dossier n'est traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée. Le préfet transmet ses vœux de joyeuses fêtes à tous les membres du conseil.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC11231/12/15

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu unanimement

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 19 H 55.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Secrétaire-trésorière